



À Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

✉ navigants@unac.asso.fr

Jeudi 27 juin 2013

NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE : L'EMPLOI

TOUT DOIT ÊTRE
MIS EN OEUVRE
POUR CONSERVER
LE MAXIMUM DE
PNC DANS
L'EMPLOI.

NOUS SOMMES
TOUS CONCERNÉS:
MC, CC, LC DE
TOUTES BASES ET
FONCTIONS

PROLONGATION
DE LA CAMPAGNE
DE CONGÉ SANS
SOLDE FRACTIONNÉ
JUSQU'AU
14 JUILLET

Transform 15 prévoit plusieurs mesures de gestion du sureffectif

- ☆ Temps partiel sous forme de Congé Sans Solde Fractionné.
- ☆ Temps Alterné hors quota exceptionnel.
- ☆ Congé spécial sans solde.
- ☆ Plan de Départ Volontaire.

Alors que la Direction laisse transpirer dans la presse des informations alarmantes sur une nouvelle phase de restructuration qui potentiellement aurait un impact sur l'emploi, l'inquiétude monte au sein de notre population.

Nous sommes toutes et tous concernés directement par les problématiques d'emploi, quelle que soit notre affectation, que l'on soit sur Moyen, Court ou Long courrier, quel que soit notre âge ou notre fonction.

L'emploi n'est pas une variable d'ajustement neutre dans une copie économique. Ce n'est pas un curseur sur lequel on agit sans prendre garde aux conséquences. Tout doit être mis en oeuvre pour conserver le maximum de PNC dans l'emploi.

Certes, un PDV est basé sur le volontariat, mais c'est tout de même un plan de licenciements qui consiste à mettre des salariés dehors. Ce sont donc les autres mesures de gestion du sureffectif qui devraient logiquement être prioritaires.

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, la Direction est très discrète sur les modalités d'exercice de ces mesures alternatives. La campagne de prospection pour le Congé Sans Solde Fractionné était censée se clôturer le 30 juin sans qu'aucune communication digne de ce nom n'ait été mise en oeuvre.

Il est des sujets avec lesquels on ne peut tolérer de telles légèretés. Pour l'UNAC, l'emploi est incontestablement une priorité absolue.

Nous avons demandé la prolongation de la campagne (voir courrier au dos) ainsi que la diffusion à tous PNC de l'information indispensable sur ce sujet. La campagne sera donc **prolongée jusqu'au 14 juillet** et une « publicité » adaptée devrait être rapidement mise en oeuvre.

Le travail des PNC n'est ni stockable ni reportable. C'est loin d'être le cas général chez tous les salariés et cette particularité rend la réduction de la durée du temps de travail très efficace pour créer, ou pour le cas qui nous préoccupe en ce moment, pour préserver des emplois.



Ref. LDS 13-6-15.JMQ

AIR FRANCE

Monsieur Xavier BROSETA
Directeur Général des Ressources
Humaines
45 rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 24 juin 2013

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la gestion du sureffectif prévue dans le plan de Transform 2015, plusieurs mesures sont proposées afin de conserver le maximum de PNC dans l'emploi et de ne recourir aux départs, certes volontaires, qu'en dernière issue.

Nous faisons l'amer constat que si une large publicité est en cours pour le PDV, les autres mesures sont quasiment occultées. L'ensemble des explicatifs de ces mesures ne sont accessibles que via un portail sous IPN intitulé PDV, qui n'appelle pas les PNC non éligibles à cette mesure ultime à le consulter.

C'est notamment le cas de la mesure de « congé sans solde fractionné » qui correspond pourtant à une attente d'une partie non négligeable de la population PNC. Pour ne prendre que cet exemple, il est proprement scandaleux de constater que la fiche thématique décrivant ce principe ainsi que ses modalités d'accès n'a été éditée que le 3 juin pour une campagne de candidature ouverte du 3 au 30 juin. (une version corrigée n'est quant à elle apparue que le 20 juin). Aucune communication n'a été faite par voie de casier, qui est à ce jour, le mode officiel de communication entre l'entreprise et le PNC. Aucun webmail n'a non plus été envoyé aux PNC.

Etant donné les déficiences constatées de publicité relative à cette mesure, censée être mise en place dans un calendrier très serré, nous vous demandons Monsieur le Directeur de bien vouloir donner les impulsions nécessaires afin de prolonger le calendrier de désidérata associé à une communication idoine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général UNAC

Jean-Marc QUATTROCHI

ADHÉSION UNAC



3, place de Londres

95727 Roissy cdg cedex



Matricule

